

# QUELS ENJEUX DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE EUROPEENNE ?

## ETAT DES LIEUX DE BÂLE 4

*Bertrand Lussigny  
Directeur Affaires Prudentielles et Comptables  
08 Décembre 2016*



FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

# IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

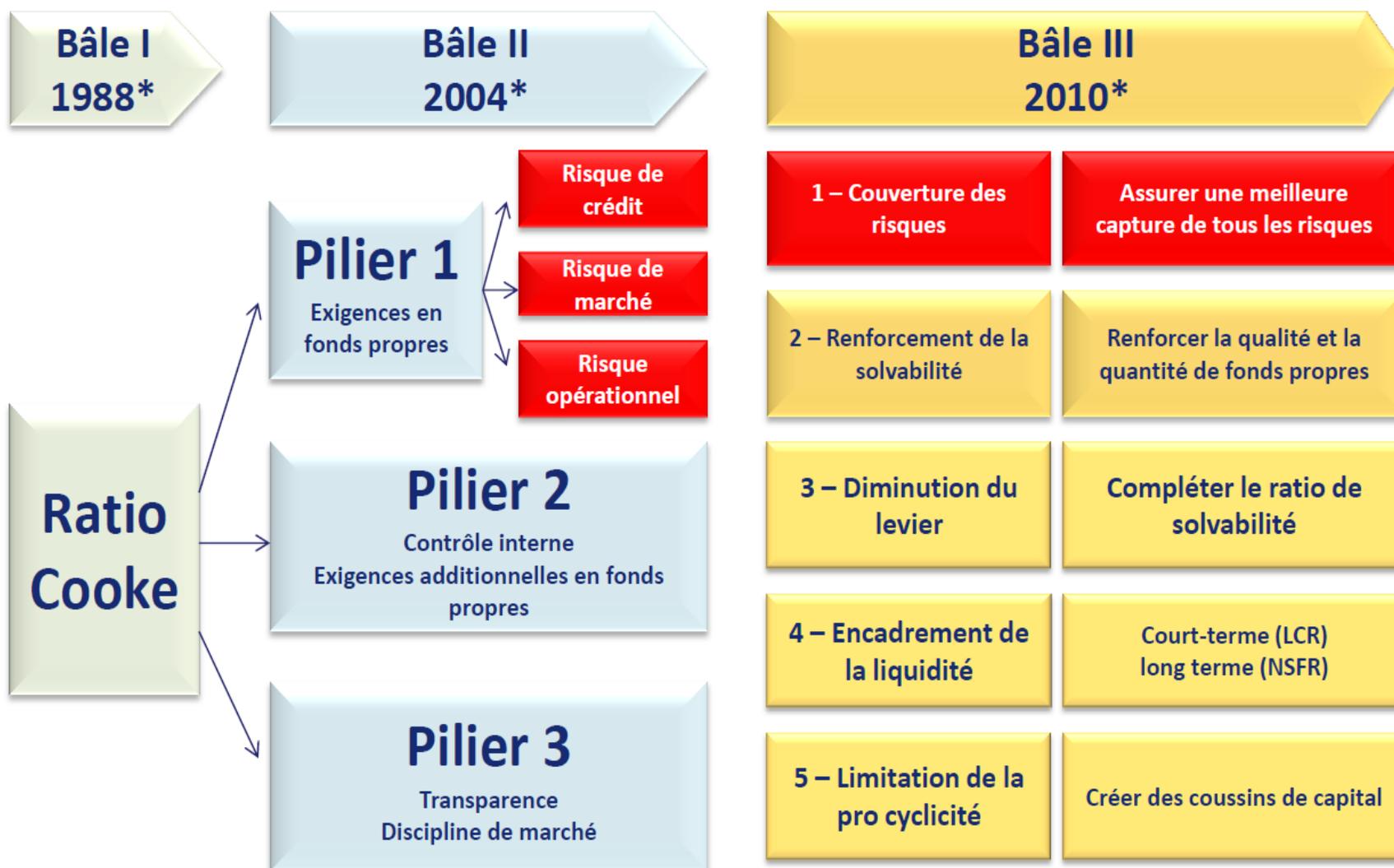
1. Ou en est-on de la réforme de Bâle 3?

2. Mythes et réalité sur les risques pondérés?

3. Bâle 4: Quels sont les enjeux?

4. Quelles solutions ?

# Qu'est ce que la réforme dite de Bâle 3?



# Quelle mise en œuvre a fin 2015?

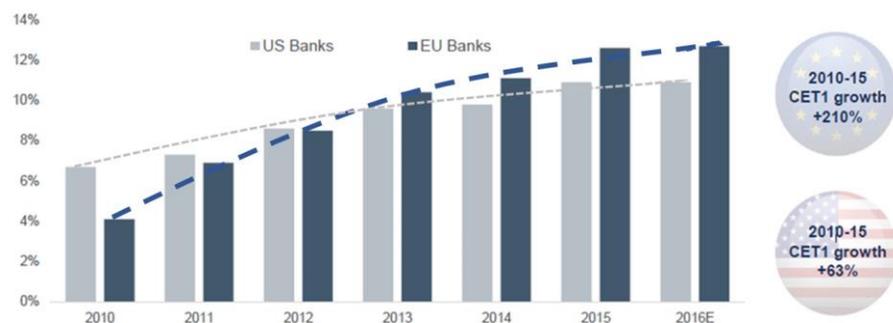
- Le Comité de Bâle reconnaît lui-même « **Toutes les grandes banques internationales se sont conformées aux exigences de capital CET1** » fixées par le GHOS en 2010



- L'application des normes de Bâle III au niveau européen:**

- Traduction de ces normes dans le droit positif par des directives et règlements européens (CRD 4 et CRR)
- Révision annoncée le 23 novembre dernier relatif notamment:
  - Au ratio de levier
  - Au NSFR
  - A la revue du risque de marché

- Une solvabilité profondément renforcée**



TOTAL ***	Jun-2011	Dec-2015
Core Equity Tier 1 Capital	5,3%	12,7%
CET1 shortfall (€bn) at 4.5%	29	0
CET1 shortfall (€bn) at 7% *	277	1
Tier 1 Capital	6,8%	13,3%
Total Capital	8,1%	15,8%
Tier 1 Capital shortfall (€bn) *	411	4
Total Capital shortfall (€bn) *	544	5
Leverage Ratio (3%)	2,8%	4,9%
Leverage shortfall (€bn)	N/A	N/A
Liquidity Coverage Ratio	71%	134%
LCR shortfall (€bn) **	1.200	11
Net Stable Funding Ratio	89%	107%
NSFR shortfall (€bn) **	1.800	240

Source: EBA

- \* Including G-SIB surcharge
- \*\* Overall shortfall group 1 and group 2
- \*\*\* Assumption of weights: 80% G1; 20% G2

# Quel mandat pour finaliser Bâle 3?

## Un mandat clair du G20:

“We support the work by the Basel Committee to refine elements of Basel III framework...  
...without further significantly increasing overall capital requirements”



Qui doit se traduire et permettre :

- D'accroître la comparabilité entre les banques qui utilisent l'approche standard, en réduisant les éléments à discrétion nationale
- D'accroître la comparabilité entre les exigences en capital calculées par l'approche standard et celles obtenues par la méthode interne en utilisant, autant que possible, les mêmes définitions

# IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

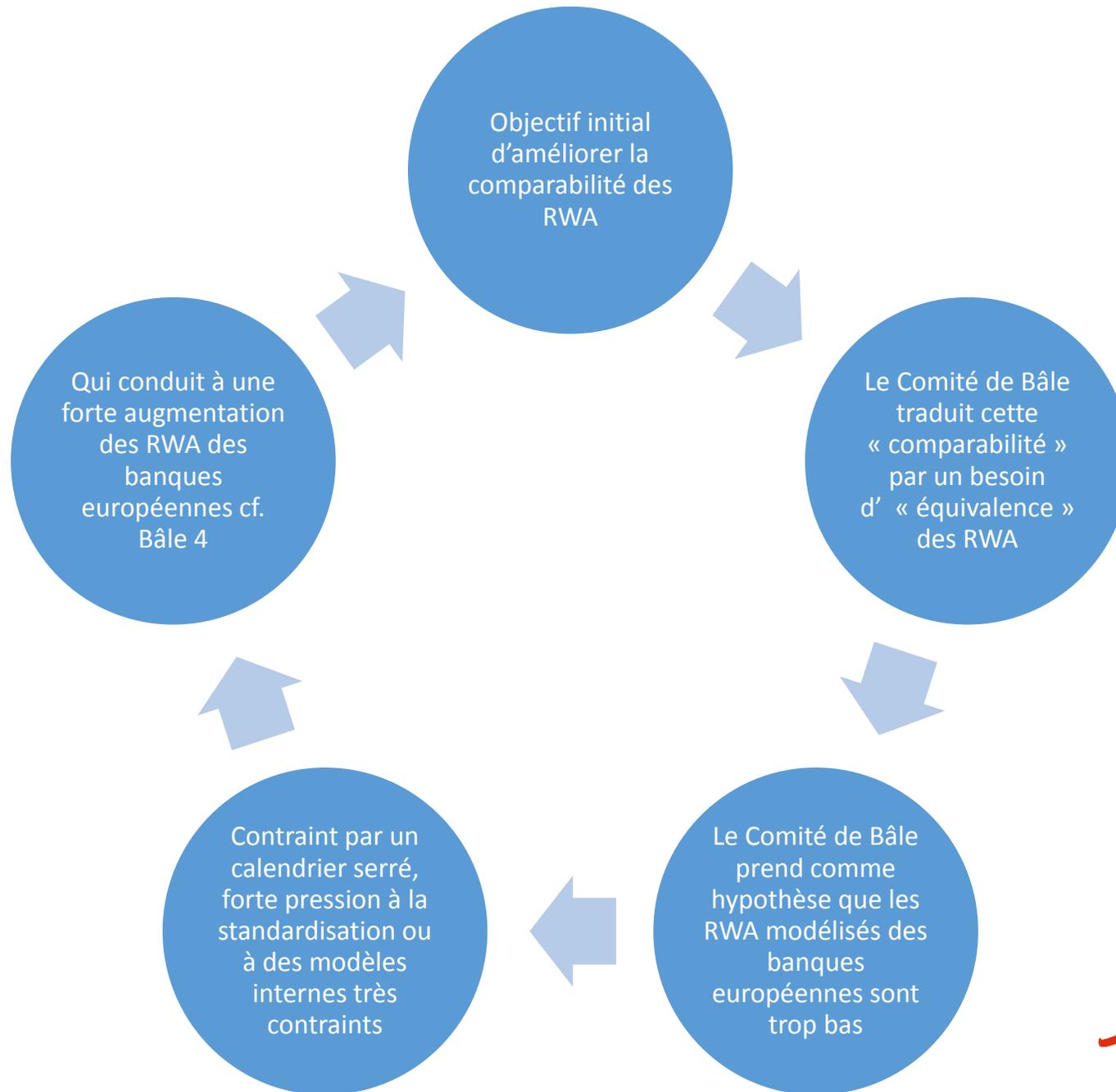
1. Ou en est-on de la réforme de Bâle 3?

**2. Bâle 4: Mythes et réalité sur les risques pondérés**

3. Bâle 4: Quels sont les enjeux?

4. Quelles solutions ?

# La genèse de la terminologie Bâle 4



# La réalité des écarts de pondération des actifs bancaires de part et d'autre de l'Atlantique

- Les banques de l'UE ont affiché une plus faible densité de risques pondérés (ratios des actifs pondérés aux actifs) - 35% - que leurs homologues américains - 57% - dans l'étude de référence du FMI.
- D'aucuns en ont tiré la conclusion que certaines grandes banques européennes présentaient une propension à « minimiser » les actifs pondérés à grand renfort de modèles internes. Dans une consultation de mars 2016, le Comité de Bâle propose dès lors de:
  - réduire la part relative des modèles internes IRB au profit de l'approche standard et
  - d'introduire des paramètres minimaux (« floorés ») dans les modèles internes afin de limiter la variabilité des risques pondérés d'une banque à l'autre.

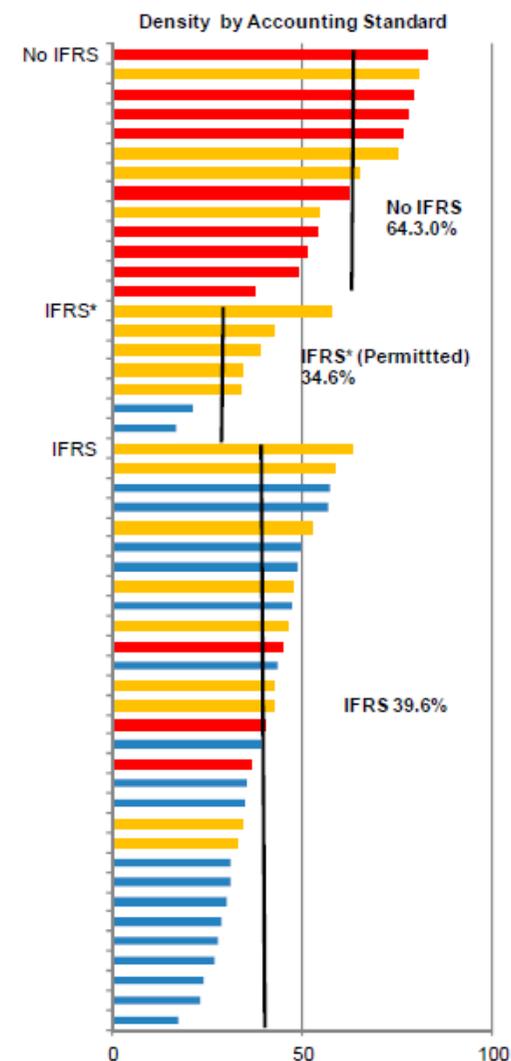
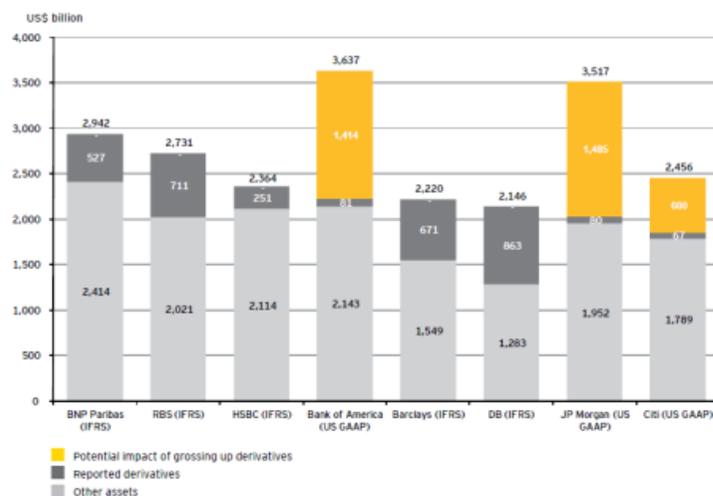
**Pour autant, les écarts de risques pondérés ne sont pas toujours révélateurs d'écarts de méthode : ils peuvent tout aussi bien refléter:**

- des différences de caractéristiques de portefeuilles, de législations nationales,
- de règles comptables lorsque les banques sont établies dans des pays ou des zones économiques distincts,
- une réalité quant aux risques portés aux bilans des banques

# La réalité des écarts de densité de RWA

## Des raisons comptables

- Le total des actifs bancaires sous normes IFRS semble beaucoup plus important que celui sous normes US GAAP en raison des règles de compensation des dérivés notamment.
- Par conséquent, la densité des RWA est plus faible pour les banques en IFRS que celle pour les banques en US GAAP:
  - Les banques dans les pays où ne sont pas appliquées les IFRS présentent une densité de RWA de 64%
  - Les banques des pays ayant adopté les IFRS présentent des densités de RWA de 35% à 40%



Sources: IMF, The Banker, EBF, Pillar 3 reports, Financial statements of individual banks

# La réalité des écarts de densité de RWA

## Des pratiques de financement opposées

### Europe

- Le financement immobilier résidentiel (RRE) représente 24% des prêts bancaires
- Quelque 6,5 milliards d'euros inscrits sur le bilan des banques
- Le profil de risque plus faible du portefeuille RRE réduit la densité de RWA des banques européennes (rendant ainsi les output floors plus contraignants)

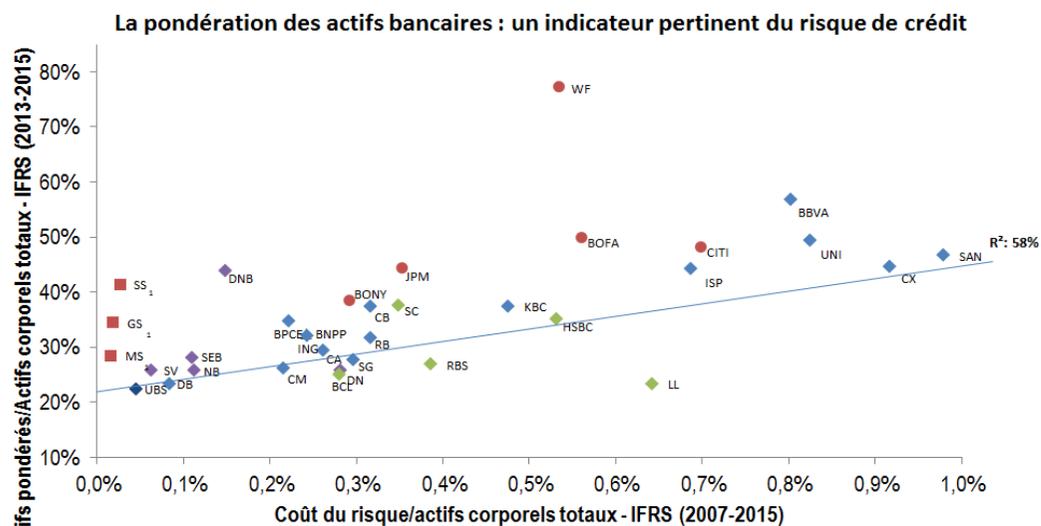
### Etats Unis

- La majeure partie des prêts hypothécaires (8 000 milliards de dollars) est transférée aux entités sponsorisées par le gouvernement (GSE), Fanny Mae & Freddy Mac
- Ces prêts hypothécaires disparaissent des bilans des banques américaines ce qui augmente mécaniquement la pondération moyenne de leur RWA

# La réalité des écarts de densité de RWA

## Une corrélation + entre cout du risque et densité de RWA

- Les données illustrent la relation positive entre le risque de crédit « comptable » (volatilité du coût du risque) et les risques de crédit réglementaires selon l'approche avancée.
- Plusieurs banques universelles européennes et d'investissement américaines (dont les portefeuilles de crédit sont beaucoup plus étroits) présentent des ratios d'actifs pondérés au titre du risque de crédit relativement bas, en lien avec de plus faibles risques de crédit « comptables ». D'autres banques américaines présentent des densités des risques de crédit plus importantes mais aussi des risques de crédit « comptables » sensiblement plus élevés.
- A risque de crédit comptable donné, les pondérations des banques européennes ne sont donc pas plus basses que celles des banques américaines.



Sources: Bankscope pour les informations comptables, rapports des banques pour les actifs pondérés, FDIC (Global Capital Index) pour l'estimation des bilans des banques américaines en normes IFRS. Actifs pondérés fully-loaded en définition Bâle III (entre 2008 et 2015, hormis pour certaines banques pour lesquelles les actifs pondérés fully-loaded ne sont pas publiés. Les actifs corporels totaux sont les actifs totaux diminués des écarts d'acquisition, crédits différés et autres actifs à total assets minus goodwill, crédits d'impôt différés et autres actifs incorporels. Le coût du risque est le montant des provisions, dépréciations et pertes non couvertes sur les prêts et titres (hors valeur de marché).  
 \*En raison de la nature très spécifique de leurs activités, les banques d'investissement et dépositaires de titres américaines ne sont quasiment pas exposées au risque de crédit mais davantage au risque de marché. En conséquence, leur position sur ce graphique n'est pas représentative de leur risque global.

# IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. Ou en est-on de la réforme de Bâle 3?

2. Bâle 4: Mythes et réalité sur les risques pondérés

3. Bâle 4: Quels sont les enjeux

4. Quelles solutions ?

# Tout d'abord un enjeu conceptuel

Tout d'abord, il convient de reconnaître les vertus initialement prêtées aux modèles internes par le Comité de Bâle : **inciter les banques à privilégier les « bons risques » afin de bénéficier de pondérations et d'exigences en capitaux propres modérées.**

La réallocation des portefeuilles bancaires en faveur des « bons risques » est un processus au long cours, engagé depuis longtemps en Europe, mais pas aux Etats-Unis. Il apparaît donc naturel d'observer de plus faibles risques de crédit pour les grandes banques européennes ayant de longue date adopté la méthode avancée que pour les grandes banques américaines.



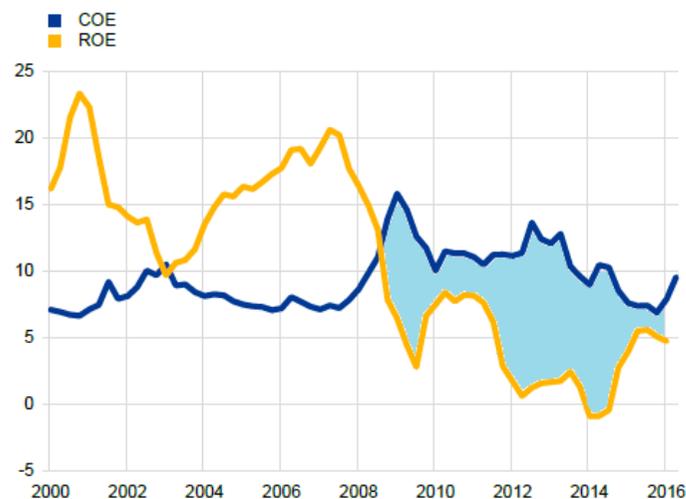
*Une exigence en capital indépendante des risques est susceptible d'accroître la proportion des actifs plus rentables et plus risqués (Kahane (1977), Koehn et Santomero (1980)). Les accords de Bâle II (2003), qui relie plus finement les exigences en fonds propres aux risques du portefeuille bancaire, ont donc succédé aux accords de Bâle I (1988) aux pondérations encore rudimentaires. Kahane Y. (1977), Capital adequacy and the regulation of financial intermediaries, Journal of Banking & Finance, vol. 1, issue 2, pages 207-218.*

# Un impact direct sur la capacité de financement de l'économie

Afin de respecter les ratios prudentiels auxquels les établissements de crédit européens sont assujettis, sur la base d'une hypothèse de hausse de 30% des RWA des banques européennes, ces derniers devraient soit lever plusieurs centaines de milliards d'euros de fonds propres, soit réduire leurs expositions de bilans de minimum 7000 milliards d'euros.

## ROE et cost of equity pour les banques européennes cotées

(Q1 2000 – Q2 2016; pourcentages)



Source: ECB – “Challenges for the European banking industry (2016)”

Note: Latest observations are for Q1 2016 (ROE) and Q2 2016 (COE)

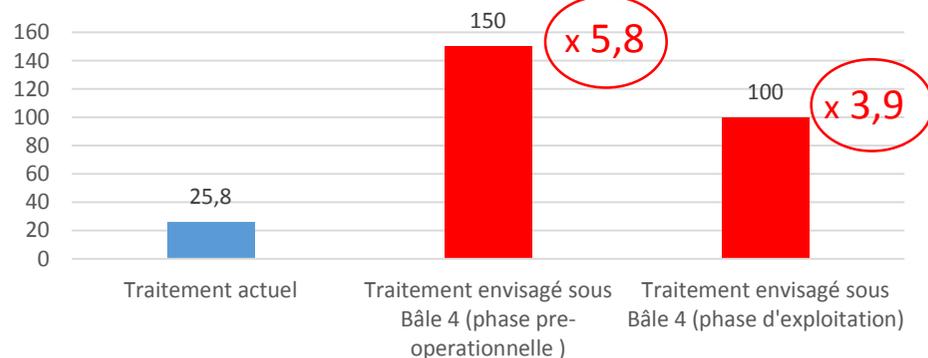
**Le niveau de désintermédiation  
du financement de l'économie  
européenne ne permettra pas  
aux marchés d'absorber une  
telle contraction des crédits  
bancaires**

# Focus de l'impact sur les financements spécialisés

- Le projet de Bâle prévoit de lourdement pénaliser les financements spécialisés
- Dans les papiers du Comité de Bâle publiés avant l'été 2016, l'approche par les modèles internes que les banques utilisaient n'était plus possible au profit d'une approche standard avec des niveaux de risques pondérés totalement déconnectés des historiques de pertes sur ces financements (120% RWA pour les financements d'actifs et même 150% pour les financements de projets/infrastructures), niant ainsi l'analyse en risqué basée sur les flux de trésorerie

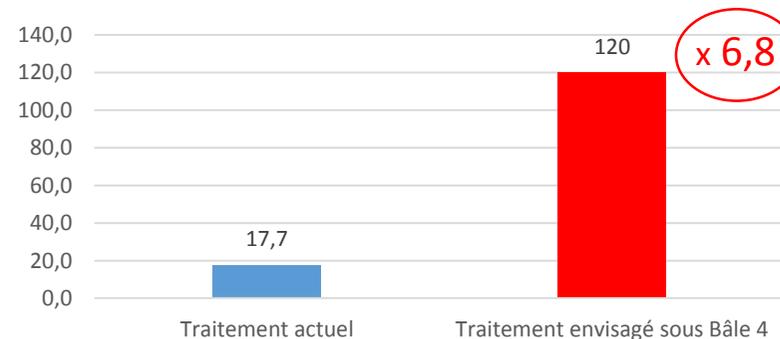
## Financement d'infrastructure de type autoroute,

versus approche actuelle en méthode avancée  
montant de risques pondérés en € pour un financement de 100 €



## Financement d'un avion Airbus,

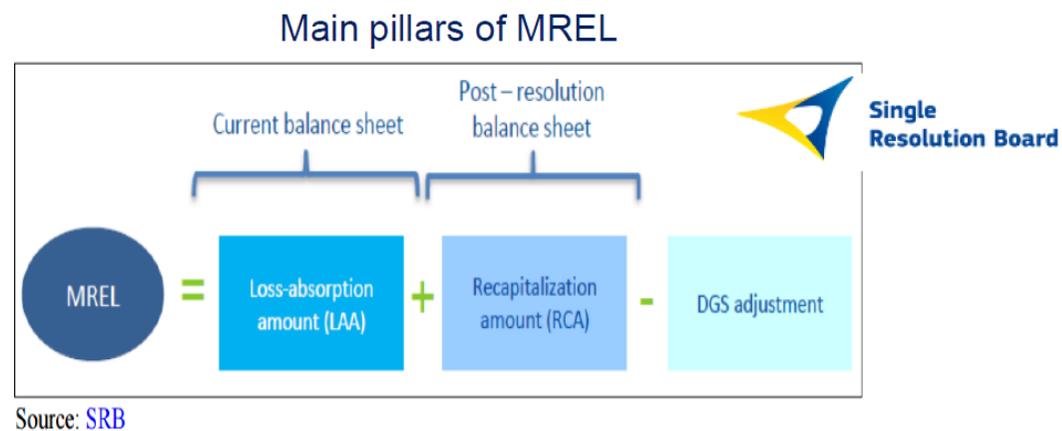
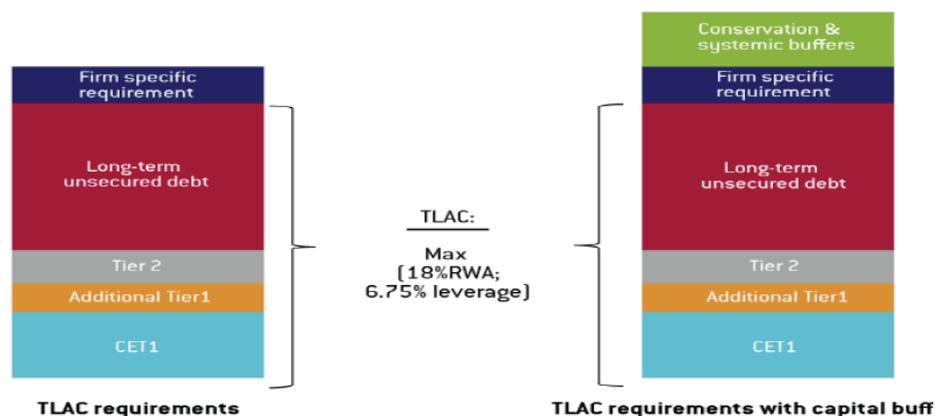
versus approche actuelle en méthode avancée  
montant de risques pondérés en € pour un financement de 100 €



Source: FBF, Moyenne des chiffres des banques françaises contributrices sous traitement actuel en méthode IRBA, propositions du Comité de Bâle au 30/06/2016)

# Des exigences en résolution interdépendantes des impacts en solvabilité

## Exigences de capitaux propres et passifs éligibles pour la résolution



- Pour les banques systémiques (GSIBs), une exigence de TLAC (Total loss absorbing capacity) exprimée en RWA
- En europe, en sus, pour les GSIBs et toutes les autres banques, le Conseil de Resolution Unique exige un niveau minimum de capitaux et de passifs éligibles (MREL) lui aussi exprimé en RWA

# IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. Ou en est-on de la réforme de Bâle 3?

2. Bâle 4: Mythes et réalité sur les risques pondérés

3. Bâle 4: Quels sont les enjeux

4. Quelles solutions ?

# Une réelle prise de conscience politique des enjeux



Conseil européen  
Conseil de l'Union européenne



- **Prise de paroles publiques communes des Ministres M. Sapin et W. Schauble, avec le Vice-Président Dombrovskis** soulignant que la révision actuelle devrait respecter le principe énoncé par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire consistant à ne pas augmenter de manière significative les exigences globales de fonds propres
- **Une résolution votée au Parlement Européen qui souligne que,**
  - **contrairement à d'autres pays, les banques européennes jouent un rôle clé dans le financement de l'économie européenne et devraient demeurer la principale source de financement pour les ménages et les entreprises, en particulier les PME; souligne que la législation de l'Union a toujours cherché à refléter cet état de fait (par exemple par l'utilisation du facteur supplétif pour les PME) et devrait continuer à le faire (par exemple par la prolongation et l'extension du facteur supplétif); reconnaît cependant qu'il importe de diversifier les sources de financement de l'économie européenne et se félicite à cet égard des travaux en cours dans le cadre de l'union des marchés de capitaux;**
  - **souligne qu'un deuxième principe, non moins important, doit être respecté lors de la révision, à savoir encourager des conditions égales au niveau mondial en atténuant – plutôt qu'en aggravant – les différences qui existent entre les pays et les modèles bancaires, et en ne pénalisant pas indûment le modèle bancaire de l'Union;**
  - **est préoccupé par le fait que l'analyse précoce des récents projets du CBCB indique que le paquet de réforme, à son stade actuel, pourrait ne pas être conforme aux principes susmentionnés; demande au CBCB de modifier ses propositions en conséquence et à la BCE et au MSU de garantir le respect de ces principes lors de la finalisation et du suivi de la nouvelle norme;**
  - **invite le CBCB à évaluer avec soin et de manière exhaustive l'incidence qualitative et quantitative des nouvelles réformes, en tenant compte de leur incidence sur les différents pays et les différents modèles bancaires avant l'adoption de la norme par le Comité; estime que cette évaluation devrait également tenir compte des réformes antérieures suggérées par le Comité; invite le CBCB à effectuer les ajustements nécessaires au cas où des déséquilibres auraient lieu au cours de cette analyse;**

# Finaliser Bâle 3: Le fond reste plus important que le calendrier

- « Pas d'accord à Bâle vaut mieux qu'un mauvais accord »
- Mais un accord reste possible, avec:
  - Le strict respect de l'engagement du GHOS de ne pas augmenter significativement les RWA, et ce par juridictions (5%). Ceci pourra se traduire par:
  - Le maintien de l'approche basée sur les notations internes (IRB-A) pour le risque de crédit sur le périmètre actuel, avec l'engagement des autorités de réglementation de renforcer la comparabilité des RWA;
  - L'absence d'output floor. Ces derniers viennent contraindre trop fortement les modèles internes et viennent dupliquer le ratio de levier de Bâle III en tant que backstop au ratio de fonds propres fondé sur le risque;
  - Une mesure standardisée du risque opérationnel qui conduirait à des charges en capital comparables aux niveaux actuels.

Finaliser Bâle 3: Le fond reste plus important que le calendrier

**Merci de votre attention**